



Des annonces phares nécessitant d'être confirmées par des actes forts !

Depuis de nombreuses années, on constate que notre système de santé en France, malgré la renommée internationale dont il bénéficie, est de plus en plus inadapté aux besoins de santé publique de notre population. Ne permettant plus de répondre aux attentes des patients, ni de garantir les meilleures conditions d'exercices aux différents professionnels de santé, les principales mesures annoncées dans le Plan Santé 2022 aujourd'hui par Emmanuel Macron doivent y répondre.

Avec un exercice isolé en particulier chez les praticiens libéraux, **le système de santé doit se réorganiser autour du patient** en favorisant davantage la coopération entre les professionnels pour sécuriser les soins et répondre aux aspirations des futurs soignants. Les annonces concernant le renforcement des communautés professionnelles territoriales de santé et structures de coopération interprofessionnelle doivent permettre d'accélérer cette nouvelle dynamique. **Il sera nécessaire d'y inclure du lien avec la jeunesse et en particulier la communauté universitaire**, les centres de soins universitaires et services sociaux du CROUS afin de bien articuler les programmes territoriaux de prévention notamment.

La FAGE qui avait porté une proposition d'un Dossier Numérique de Santé se réjouit de la présentation d'un dispositif permettant d'aller plus loin sous la forme d'un Espace Numérique de Santé devant répondre à terme à l'ambition d'avoir un espace unique dédié à la santé de chaque citoyen. Si ce nouvel outil, articulé avec le Dossier Médical Partagé, est une des clés pour améliorer la coopération interprofessionnelle sus-citée, **cet espace devra également permettre de toucher les jeunes usagers**. Ils sont parmi les populations **régulièrement touchées par le non-recours aux soins** et il est indispensable de pouvoir les atteindre pour des programmes de prévention.

Transformer le système de santé, pour la FAGE, c'est également transformer les études de santé. La première année commune aux études de santé (PACES) s'est révélée être un gâchis humain dont il était nécessaire de pouvoir enfin sortir.

De fait, **la FAGE se félicite de la suppression du Numerus Clausus annoncée pour la rentrée 2020**. Ce système, initialement conçu pour prévoir la démographie au chiffre près des professions de santé parfois plus de dix ans avant l'entrée des étudiants dans le métier, **n'avait pas de sens tant il était obsolète et aisément contourné**. La FAGE est consciente que cette **suppression ne résoudra pas les problèmes de répartition de professionnels de santé sur les territoires** et que cette suppression **doit être accompagnée de mesures pour renforcer l'accès à la santé pour tous**.

Néanmoins, la sortie de la PACES sera une bonne nouvelle pour tous les étudiants qui n'auront plus à subir cette année éprouvante, physiquement et moralement. **La FAGE défend l'ouverture des études de santé aux jeunes issus de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles** (y compris les plus défavorisées) **et de l'ensemble des territoires** (y compris les plus éloignés). En plus d'être une vision de société, c'est également un enjeu de santé publique tant on connaît les disparités d'implantation des professionnels dont souffrent les territoires et les difficultés qu'ont parfois les professionnels à comprendre l'environnement des plus précaires. De ce fait, **la FAGE sera vigilante à ce que ce nouveau système ne reproduise pas les effets de la PACES en 3 années**, ce qui ne contribuerait qu'à encourager cette reproduction sociale néfaste pour la société.

Revendication de longue date de la FAGE, **cette réforme permet enfin à toutes les études de santé d'entrer dans le droit commun du système universitaire en n'oubliant pas les formations hors PACES**, en intégrant un schéma Licence–Master–Doctorat et ainsi être en phase avec le nouveau cadre de la licence. Ce système devra permettre de s'ouvrir et de créer des profils atypiques pour alimenter les métiers de demain comme dans la bio–ingénierie ou l'intelligence artificielle. Enfin, **grâce à une orientation progressive en licence qui serait choisie et non subie, cette réforme devra permettre aux jeunes de construire leur projet professionnel**. Il est donc essentiel que cette réforme permette une importante fluidité dans les parcours notamment en favorisant les passerelles entrantes et sortantes.

Contact Presse

Alexandra Gonzalez
Attachée Presse
06 75 33 79 30
alexandra.gonzalez@fage.org

Jimmy Losfeld
Président
06 86 63 41 44
jimmy.losfeld@fage.org



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Si l'ambition de ce changement est de démocratiser les études de santé, **ce ne sera pas seulement en organisant mieux la formation, mais également en la finançant davantage**, notamment les formations de la rééducation. En entrant dans le droit commun, des parcours d'accompagnement personnalisés devront être proposés, des places devront être ouvertes, les équipements devront être rénovés. Alors que les enjeux sont grands pour notre société, la formation de nos futurs professionnels de santé ne doit pas souffrir d'un manque de moyens. **La FAGE souligne qu'une réforme à budget constant ne serait ni positive pour la démocratisation de ces formations, ni positive pour la santé des patients, pourtant au coeur des annonces du Président de la République.**

La FAGE appelle donc l'ensemble des acteurs à faire preuve d'ambition pour cette refonte des études de santé, et de capitaliser sur l'engouement fort des étudiants pour ces cursus pour moderniser considérablement ce premier cycle, au delà des questions de bien-être étudiant, ce sont également des enjeux de santé publique et d'économie pour la France et il serait regrettable de rater cette opportunité.

Contact Presse

Alexandra Gonzalez
Attachée Presse

06 75 33 79 30

alexandra.gonzalez@fage.org

Jimmy Losfeld
Président

06 86 63 41 44

jimmy.losfeld@fage.org